

Format indicatif pour la préparation d'un rapport sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial par l'Etat partie

Nom du bien du patrimoine mondial (Etat partie) (Numéro d'identification) Villes Anciennes de Djenné (MALI) (C116 REV)

Résumé analytique du rapport

[Note: chacune des sections décrites ci-après doit être résumée. Le résumé analytique ne doit pas dépasser une page.]

Le bien « villes anciennes de Djenné » est situé dans le cercle de Djenné, Région de Mopti, situé elle-même au Centre du Mali. Le bien se compose de l'ancien tissu, 48 hectares et quatre sites archéologiques, Djenné djeno ; Hambarké Tolo ; Kagnana et Tonomba. L'ensemble des sites est géré par le service technique déconcentré, appelé Mission Culturelle de Djenné, créée par Ordonnance N° 01-032/P-RM du 03 Aout 2001. La Mission Culturelle de Djenné est rattachée à la Direction Nationale du Patrimoine Culturelle (DNPC).

L'ancien tissu, composé de dix quartiers, abrite la grande mosquée en terre de Djenné, les maisons monumentales, les maisons simples, les sites culturels, culturels et les lieux de mémoire. Les agressions sur les maisons en terre sont fréquentes. Plusieurs maisons tombent en ruines, faute d'entretien régulier. Les berges continuent d'être des dépotoirs et les entreprises du fleuve sont construites. Le nombre élevé de la population de Djenné amène un problème d'insalubrité avec des déchets solides et liquides qui existent dans tous les quartiers de l'ancien tissu. Malgré tout, l'Etat partie veille scrupuleusement sur les limites entre les espaces bâtis et les espaces non construits.

Les quatre sites archéologiques, jadis situés à la périphérie, sont rattrapés par la ville. Ils font l'objet de plusieurs menaces. Toutefois, les sites archéologiques font l'objet d'une attention particulière.

Pour la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial, l'Etat partie a satisfait à plusieurs recommandations. Cependant, les prévisions de 2024 n'ont pas été atteintes toutes. Le plan de gestion 2018-2022, financé par l'UNESCO, est arrivé à terme.

Cependant, l'UNESCO, avec ses partenaires techniques et financiers, continue d'apporter leurs appuis au bien de Djenné pour sa protection. Le Mali a bénéficié du Fonds d'Assistance pour intervenir sur les berges en danger à Djenné.

Enfin, l'Etat partie adresse ses compliments à l'UNESCO et ses partenaires pour leur accompagnement constant en faveur de la conservation, la protection et la valorisation du bien « villes anciennes de Djenné », inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2016.

1) Réponses à fournir à la Décision 46 COM 7A.11

Paragraphe de la Décision avec des demandes

4. Apprécie les efforts soutenus de la Mission culturelle dans le recensement et l'inventaire des maisons du tissu urbain ancien, et réitère sa demande à l'État partie de présenter un échantillon de cet inventaire et de clarifier sa portée ;

Réponse de l'Etat partie : L'Etat partie, dans sa poursuite de protection, de conservation et de valorisation du bien « villes anciennes de Djenné », à travers la Mission Culturelle de Djenné, a initié un inventaire des maisons après chaque hivernage. Il ne s'agit pas d'un inventaire classique. Le travail a consisté à dénombrer les maisons après chaque année de grandes pluies.

Les familles victimes d'effondrement de leurs bâtiments venaient signaler le cas à la Mission Culturelle de Djenné. La multiplication des cas à pousser les agents de la Mission Culturelle a procédé à un dénombrement des maisons tombées en ou en abandon.

La portée de ce dénombrement est :

1. Être proches des personnes dans le cas d'effondrement de leurs maisons ;
2. Prodiguer des conseils pour la stabilisation des bâtiments ;
3. Faire des images pour les archives ;
4. Prioriser les dégâts en cas de financement de reconstruction des maisons à Djenné par l'UNESCO et ses partenaires financiers, certaines familles bénéficieront de cet appui de l'UNESCO.

5. Prend note avec satisfaction de tous les efforts déployés par la communauté pour s'engager dans l'entretien du bien, notamment la mobilisation en faveur d'une meilleure salubrité de la ville, ainsi que par la Mission culturelle pour appuyer l'entretien de maisons et en particulier pour les travaux d'urgence menés sur le « Gartahou », maison du Chef de village, mais se préoccupe du problème persistant de l'insuffisance des ressources techniques et financières de la Mission culturelle ainsi que de la municipalité de Djenné, et demande à l'État partie d'augmenter les allocations budgétaires pour mieux répondre à l'ensemble des besoins en matière de gestion et de conservation du bien ;

Réponse de l'Etat partie : L'Etat partie appuie chaque année les Missions Culturelles de façon générale. Des rubriques budgétaires, en fonction des moyens financiers de l'Etat, sont allouées à chaque Mission Culturelle.

La Mission Culturelle de Djenné vient de bénéficier du matériel informatique pour améliorer la qualité du travail.

6. Remercie l'État partie d'avoir soumis une demande d'Assistance internationale pour l'actualisation du Plan de gestion et de conservation du bien, suite à l'expiration du plan précédent en 2022, et demande à l'État partie de réactiver le fonctionnement du Comité de gestion du bien mis en place en 2014 ;

Réponse de l'Etat partie : L'Etat partie, à travers la Mission Culturelle de Djenné, tente, chaque année, de dynamiser les actions du Comité de sauvegarde du patrimoine culturel de Djenné. Les premières réunions organisées sont bien suivies. Plus tard, les membres du

Comité demandent souvent des rémunérations pour leur présence. Aussi, le Comité a fait des recommandations sur la protection du patrimoine, comme la clôture des sites archéologiques, trouver des lieux d'extraction de terre pour le crépissage des maisons, qui n'ont pas trouvé de solutions.

La sensibilisation va continuer auprès des membres pour une reprise rapide des rencontres au sujet de la gestion du patrimoine culturel.

7. Remercie également l'État partie d'avoir mobilisé avec succès une Assistance internationale pour mener des mesures contre l'occupation illicite des berges, et demande à l'État partie d'accorder une attention sensible et particulière à l'adhésion et l'implication de la communauté locale à cette initiative ;

Réponse de l'Etat partie : L'Etat partie, après l'obtention de l'Assistance Internationale, à travers la Mission Culturelle de Djenné, a adressé, le 18 Novembre 2024, avec une ampliation au Préfet du Cercle de Djenné, une lettre au Maire de la commune urbaine de Djenné pour l'informer des travaux de délimitation des berges en danger de Djenné, et lui demandé l'adhésion de la population audit projet.

Le 17 Décembre 2024, une rencontre avec toutes les forces vives de Djenné, (la Mairie, le Chef de village, le Président de la Société civile, les dix chefs de quartiers, les services techniques concerné, les organisations des femmes, les jeunes), s'est tenue au cercle de Djenné, sous la présidence du Préfet du Cercle, avec comme ordre du jour, l'Assistance Internationale et la délimitation des berges.

Le jeudi, le 23 Janvier 2025, une visite de terrain, dans le cadre du projet « projet « sauver les berges en danger du bien, villes anciennes de Djenné » a été organisée avec la population riveraines, les services techniques, le Maire de Djenné, les Chefs de quartier, et plusieurs personnes concernées par les travaux.

Le jeudi, 30 janvier 2025, une autre rencontre sur l'environnement de Djenné a été tenue sous la présidence du Préfet du Cercle de Djenné. Le projet « sauver les berges en danger du bien, villes anciennes de Djenné » a été largement évoqué.

A travers toutes ces rencontres avec les autorités administratives, coutumières et municipales, on peut dire que les communautés locales sont fortement impliquées.

8. Se préoccupe quant à la stagnation des activités prévues dans le cadre des mesures correctives programmées pour une mise en œuvre en 2023, telles que l'installation de bornes dans les zones de concentration d'artefacts et le renforcement de la surveillance pour prévenir le pillage, et encourage vivement l'État partie à reprendre l'élan de mise en œuvre des activités afin de mettre en place les mesures correctives nécessaires ;

Réponse de l'Etat partie : L'Etat partie a fourni assez d'efforts pour satisfaire les mesures correctives. La programmation de 2023 a rencontré des difficultés d'ordre financières. En 2025-2026, l'Etat partie fournira des efforts pour terminer avec la mise en œuvre des mesures correctives restantes.

9. Encourage l'État partie à élaborer un guide d'entretien des maisons et à garantir que les travaux de réhabilitation respectent les normes en matière de techniques, de compatibilité des matériaux et d'adéquation de l'usage de l'habitation, dans le but de préserver l'authenticité du bien, tout en favorisant la documentation de chaque intervention ;

Réponse de l'Etat partie L'Etat partie va mettre tout en œuvre pour élaborer un guide d'entretien des maisons en vue de la conservation de l'authenticité des bâtiments, en 2025-2026.

10. Exprime son appréciation de l'avancement dans le développement de l'Etat de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR), et demande qu'il lui soit soumis pour adoption à sa prochaine session en 2025;

Réponse de l'Etat partie: L'état de conservation souhaité du bien « villes anciennes de Djenné, avance normalement. Des avancées significatives peuvent être constatées sur le terrain, avec des indicateurs positifs. Des dispositions sont en cours pour la soumission de la demande pour la session de 2025.

2) MESURES CORRECTIVES – Villes anciennes de Djenné

Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial, paragraphe par paragraphe

[Note: Le ou les Etat(s) partie(s) est/sont priés de répondre aux demande de la décision du Comité du patrimoine mondial la plus récente sur ce bien, paragraphe par paragraphe] Si le bien est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril ; Merci de fournir également des informations sur les points suivants :

a) progrès accompli dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial

Malgré la complexité de gestion du bien « villes anciennes de Djenné », un site vivant, insécurité au centre du Mali, l'Etat partie, en 2024 a continué de renforcer les résultats tangibles acquis sur le terrain pour satisfaire la décision du Comité du patrimoine mondial. En 2024, aucun grand changement n'est intervenu dans l'accomplissement de la mise en œuvre des mesures correctives en vigueur. Les actions menées en 2023 sont d'actualité.

[Note: Merci de traiter chaque mesure corrective individuellement, en fournissant des informations factuelles, y compris date exacte, chiffres, etc...]

Si nécessaire, décrire les facteurs de réussite ou les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de chacune des mesures correctives identifiées.

PROTECTION, LIMITES ET ZONES TAMPON DES SITES ARCHEOLOGIQUES

Renforcer la surveillance sur les sites et protéger convenablement les zones de concentration d'artefacts en surface

Les données sur l'Etat de conservation souhaité, en 2023, sur la protection des sites archéologiques classés sont les mêmes qu'en 2024. Les réalisations dans la mise en œuvre des mesures correctives n'ont pas évolué. Les anciennes bornes sont toujours sur place. Seulement, faute de moyens financiers, elles n'ont pas été rafraichies par des couches de peintures, rouges et blanches, comme habitude.

La prévision d'augmenter le nombre de bornes en 2023 n'a pas été réalisée. Les ressources financières ont été disponibles.

La fouille clandestine sur les sites archéologiques classés dans le patrimoine mondial n'a pas beaucoup évolué en 2023. Les objets, apparaissant sur la surface après l'hivernage, sont déterrés furtivement. La non clôture des sites, les expose aux caprices des hommes, des animaux et de la nature.

Pour cause d'insécurité, il n'a pas été possible de renforcer la surveillance des sites archéologiques. La végétation sur le site est très dense. Elle peut servir de refuges pour les bandits, les reptiles dangereux. Le seul gardien engagé pour la surveillance du site de Djenné djeno ne vit plus et n'a pas trouvé de remplaçant. Les quatre sites sont sans gardiens, en 2024.

Avant l'installation de ce système de protection, la Mission culturelle a estimé que les objets exposés seront bien protégés par des cages en grillage. Les premières protections de ces zones remontent en 2016, avec 03 cages sur le site Djenné djeno et 02 sur le site de Kagnana.

Malheureusement, les grillages installés sur les zones de forte concentration d'artéfacts ont été désinstallés par les individus. La clôture mise en place identifiait avec précision la présence d'objets archéologiques. Les zones protégées sont exposées aux fouilles. Seule, une clôture test existe sur le site Djenné djeno, réalisée en 2022.

ATTENUATION DE L'EROSION DES SITES ARCHEOLOGIQUES

L'enquête sur l'état précis des ravines avant la mise en œuvre des mesures de lutte contre l'érosion n'a pas connu d'avancée.

La nouvelle étude n'a pas commencé pour le moment sur l'état des ravinements. Les anciennes études, en date de mai 2015, sur financement de l'UNESCO, servent de références pour lutter contre l'érosion sur les sites archéologiques de Djenné-Djenno, Hambarketolo, Kaniana et Tonomba.

ATTENUATION DE L'EROSION DES SITES ARCHEOLOGIQUES

Renforcer les systèmes existants, fondés sur l'étude technique de la dynamique hydrologique, en consultation avec un expert en matière de protection des sols.

En 2024, aucune nouvelle réalisation de cordons pierreux sur les sites archéologiques. Les anciens cordons pierreux sont affaiblis par l'usure du temps. Les grillages contenant les gavions se détachent, les uns des autres.

PROTECTION, INTEGRITE ET AUTHENTICITE

Définir des règles de conservation et d'entretien pour les bâtiments de la ville historique

En 2024, aucune décision administration n'est prise spécifiquement pour la protection des bâtiments de l'ancien tissu. Toutefois, la loi n° 2022-034 du 28 juillet 2022, fixant le régime de la protection et de la promotion du patrimoine culturel national a été adoptée et mise à exécution.

Nonobstant la loi n° 2022-034 du 28 juillet 2022, fixant le régime de la protection et de la promotion du patrimoine culturel national, les transformations opérées sur le bâti sont préoccupantes et constituent, une menace pour l'authenticité de l'architecture traditionnelle.

Les transformations prennent différentes formes dans la zone classée : a) L'utilisation des portes, des fenêtres métalliques, des claustras en ciment et même des gouttières en PVC, altèrent l'esthétique des maisons. ; b) Le goût prononcé pour les techniques et des matériaux modernes (ciment, brique en terre cuite) et la difficulté d'accès aux matériaux traditionnels (balle de riz de qualité, pain de singe, beurre de karité) conduisent à des interventions altérant l'esthétique des architectures.

Le nombre des maisons en ruine se multiplie. Il y a des maisons abandonnées dans chaque quartier. La Mission Culturelle de Djenné ne dispose pas de nombre précis sur les bâtiments en ruine ou en abandon. Seul, un inventaire de ces maisons permettra de connaître le nombre exact, en 2024. Le manque de personnel n'a pas permis à la Mission Culturelle de faire le décompte des maisons abandonnées ou en ruine.

L'hivernage exceptionnel de 2024 a causé l'effondrement total de certaines maisons et causé des dommages partiels (colonnes de toilettes) sur d'autres maisons. Une centaine de maisons, à l'intérieur de l'ancien tissu, a été dénombrée par les chefs de quartier. Pour le moment, aucune solution n'est envisagée pour secourir les maisons.

Qu'à cela ne tienne, les maisons en terre sont conservées et entretenues en fonction des moyens financiers de chaque famille.

Néanmoins, des échanges sont en cours entre la Mission Culturelle et les autorités, administratives, coutumières, communales pour l'élaboration des règles de conservation et d'entretien pour les bâtiments de la ville historique de Djenné.

PROTECTION, INTEGRITE ET AUTHENTICITE

Créer une banque de matériaux pour faciliter l'accès aux matériaux, afin d'aider les habitants à entretenir l'architecture de terre,

L'Etat partie n'a pas mis en place, pour le moment, des banques de matériaux. Chaque famille achète les matériaux pour l'entretien de leurs maisons. Quelques fois, la Mission Culturelle appuie les familles nécessiteuses avec du banco et quelques sacs de son de riz. L'entretien des maisons se fait de façon irrégulier. Habituellement, l'entretien se fait à la veille de l'hivernage, pour préparer les maisons contre l'agression des eaux de pluie et du vent. Une fois par an chaque maison en terre à Djenné doit recevoir des crépis. Avec la paupérisation des communautés, des maisons peuvent dépasser deux ans sans être entretenues. D'autres tombent en ruine pour des querelles d'héritage. Avec le changement climatique, la production du riz connaît des problèmes à Djenné. Le prix du son de riz a connu une hausse.

Cette activité n'a pas évolué encore, 2024.

La Mission Culturelle envisage, cette année, de faire le crépissage complet de la maison du patriarche des maçons du « « Barey ton », de la personne la plus âgée de la ville de Djenné, le mausolée de Tapama, le Mausolée de Maimouna Soumounou et la tombe des trois Saints.

PROTECTION, INTEGRITE ET AUTHENTICITE

Définir une zone tampon adéquate et la délimiter clairement pour empêcher de nouvelles occupations illégales et non planifiées,

Zone tampon agrandie et bornées en 2022

Zone tampon agrandie et bornées en 2022

Les anciennes limites de la zone tampon, n'ont pas changé, 2024.

PROTECTION, INTEGRITE ET AUTHENTICITE

Mettre en œuvre des mesures pour régler le problème des occupations illégales sur les berges de la rivière,

Comme en 2022, les mesures dissuasives sont toujours d'actualité. Il n'y a pas eu de nouvelles constructions sur les berges. L'état de conservation de l'aménagement de la berge du quartier Konofia à Dioboro (250 mètres), reste satisfaisant.

Cependant, les enclos sont réalisés sur les berges pour l'élevage de petits ruminants ou la pratique du maraichage. Le bouchage des berges continue. Les eaux de pluie continuent de lessiver considérablement les berges en provoquant des éboulements. Le lit du fleuve se rétrécit, la hauteur des berges baisse continuellement.

Les lots à usage d'habitation mis à la disposition de la population pour décongestionner les berges, restent sans effets.

Le changement climatique est réel à Djenné. Cette année les bras du fleuve Bani ont débordé et ont causé des dégâts énormes.

Les berges, qui jadis, ont constitué des aires de récupération et de détente, de lieu d'activités coutumières temporaires, avec des rôniers, sont aujourd'hui polluées par les ordures.

En 2024, les mesures dissuasives et la sensibilisation ont fait baisser la ruée sur les berges.

Pour sauver les berges, l'Etat partie a demandé et obtenu le Fonds d'Assistance auprès de l'UNESCO. Les travaux ont démarré en janvier 2025. Il s'agit de protéger les berges en installant 150 balises qui empêcheront la population de progresser et d'occuper le lit du bras du fleuve Bani.

LE TISSUS URBAIN / ASSAINISSEMENT

Revitaliser les services d'assainissement locaux pour améliorer les contrôles au niveau des quartiers,

En 2024, le problème d'assainissement se pose dans l'ancien tissu. Les GIE de salubrité ne travaillent pas en plein temps. Les moyens financiers sont très insuffisants.

Les promesses faites par la mairie, en 2022, n'ont pas été réalisées. L'achat des tricycles pour ramasser les ordures n'a pas été effectif. Les décharges installées ne sont pas vidées, les ordures débordent. Les eaux usées continuent d'occuper les rues.

Le problème de déchets solides et liquides se pose avec acuité. Les solutions proposées en la matière ne sont pas observées. Les vidanges se font de façon traditionnelle. Un grand trou est ouvert à côté de la colonne de toilette et les matières fécales y sont vidées.

Le service d'Assainissement a convoqué et fait payer les indisciplinés qui jettent des eaux sales dans la rue. Le paiement de ces contraventions est source de conflits entre l'administration et les usagers.

Les jeunes de l'Association TAPAMA se mobilisent tous les week end pour curer les rigoles d'irrigation qui drainent les eaux usées jusqu'au fleuve. Cette pratique existe depuis 5 ans. Une Association de femmes « Badenya de Dioboro » nettoie tous les mardis la devanture de la mosquée après le marché du lundi, depuis 05 ans. Cette bonne pratique se maintient pour le moment.

Les infrastructures (deux ponts) réalisées, en 2023, sur la route principale pour drainer les eaux usées jusqu'au fleuve sont en bon état de conservation.

La gestion des déchets n'a pas trouvé de solution pour le moment. Les dépôts de transit existants ne sont pas utilisés à cause de l'indiscipline. Le manque d'engin pour évacuer les ordures à la décharge finale provoque l'entassement des ordures sur les berges.

La sensibilisation sur la bonne pratique d'hygiène et assainissement se poursuit.

LE TISSUS URBAIN / ASSAINISSEMENT

Installer des panneaux d'information et d'avertissement sur les berges de la rivière pour prévenir le déversement illégal de déchets

Les 03 panneaux d'informations installés en 2022 sur les berges n'existent plus.

L'incivisme de la population provoque la prolifération des tas d'ordure à travers la ville et sur les berges qui sont occupées plus tard. Les panneaux sont enlevés par une partie de la population.

En 2024, il n'y a pas eu de nouvelles réalisations de panneaux sur les berges.

Toutefois, une dizaine de panneaux d'interdiction sera planté pour éviter les dépôts des tas d'ordure sur la berge avec le Fonds d'Assistance International.

VALORISATION DES SITES ARCHEOLOGIQUES

Actualiser la cartographie existante pour inclure toutes les composantes et identifier les itinéraires de visite et d'usage

Il était programmé de faire la Cartographie de toutes les composantes des sites archéologiques et des itinéraires, en 2024. Pour des restrictions budgétaires, la cartographie n'a pu se faire.

VALORISATION DES SITES ARCHEOLOGIQUES

Mettre à jour la signalisation actuelle et installer des panneaux complémentaires en cas de besoin ;

A part les 50 panneaux de signalisation installés sur les sites en 2022, il n'y a pas eu d'autres panneaux installés.

VALORISATION DES SITES ARCHEOLOGIQUES

Utiliser les informations issues de la recherche pour faire mieux prendre conscience de l'importance de ces sites et les valoriser ;

Les 10 types de supports (livrets, cartes postales, autocollant, calendriers) supports d'informations démontrant l'importance scientifique des sites archéologiques, programmés, en de 2024, n'ont pas été réalisés, faute de financement.

En 2024, aucune action de recherches scientifique n'a été entreprise.

SYSTEME DE GESTION

Élaborer, adopter et commencer à mettre en œuvre un plan de gestion et de conservation pour toutes les composantes du bien,

Le plan de gestion et de conservation, 2018-2022 est arrivé à terme. Aucune disposition, au niveau nationale, n'est prise pour son renouvellement. Cependant, l'UNESCO cherche de l'argent pour sa réalisation.

SYSTEME DE GESTION

Renforcer les cadres institutionnels et de compétences pour améliorer l'application des mesures réglementaires et des outils de planification

En 2024, aucune décision administrative n'a été prise par les autorités pour améliorer les mesures réglementaires.

SYSTEME DE GESTION

Obtenir des ressources pour renforcer les activités de la Mission culturelle et fournir un soutien logistique pour sensibiliser et promouvoir des actions

La prévision d'équiper la Mission Culturelle de Djenné des moyens supplémentaires (ex : véhicule, staff, moyens financiers pour gardien) ne se réalisera qu'en 2025.

En dehors du crédit de fonctionnement alloué à la Mission Culturelle pour couvrir les besoins de fournitures de bureau et de déplacement, il n'y a pas une autre ressource pour permettre au service de financer certaines activités liées à la conservation et procéder à des actions de sensibilisation et de promotion en faveur du patrimoine.

Les conditions de travail de la Mission Culturelle de Djenné n'ont pas changé en 2024.

SYSTEME DE GESTION

Revoir la définition et le fonctionnement complet de dispositifs de gestion cohérents et inclusifs, comprenant un Comité de gestion opérationnelle et des consultations régulières avec les chefs de quartier et les autorités traditionnelles, coutumières et religieuses.

Le Comité de gestion et de conservation des « villes anciennes de Djenné », crée en janvier 2014, ne fonctionne pas. Aucune rencontre de concertation sur le patrimoine n'a eu lieu en 2024.

Le Chef de la Mission culturelle de Djenné informe le Chef de village et ses Conseillers en cas d'atteinte au patrimoine culturel local.

Les membres du Comité de gestion ne sont pas assidus aux réunions organisées. La Mission Culturelle n'a pas un budget pour payer les frais de participation.

Malgré les efforts fournis, 2024, pour dynamiser le bureau du Comité de sauvegarde du patrimoine culturel, rien n'a abouti. A chaque réunion, des mots de sensibilisation sont passés à l'endroit des participants.

b) le calendrier pour la mise en œuvre mesures correctives est –il approprié ? S'il ne l'est pas, merci de proposer un calendrier alternatif et une explication justifiant les raisons pour lesquelles ce calendrier est nécessaire.

Pour la mise en œuvre des mesures correctives, aucun calendrier n'est établi.

c) progrès réalisé vers l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR).

MESURE CORRECTIVES	ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE	INDICATEUR POUR LE RETRAIT	ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES CORRECTIVES	PERSPECTIVES ET PROCHAINES ETAPES	BESOINS	DEFI
PROTECTION, LIMITES ET ZONES TAMPON DES SITES ARCHEOLOGIQ UES	Renforcer la surveillance sur les sites et protéger convenablement les zones de concentration d'artefacts en surface	Les premières protections de ces zones remontent en 2016 3 sur le site Djenné djeno 02 sur le site de Kaniana Zones tampon protégées par des	En cours d'exécution	Recrutement d'un gardien par site archéologique en 2024 -150 bornes sont installées ou restaurées en 2024	Elaborer un nouveau Plan de gestion, 2022-2026 Retirer le bien « villes anciennes de Djenné » de la	Insécurité

		bornes de 2 mètres Année 2015 : Djenné djeno et Hambarké Tolo, 39 ; Kaniana 21. Année 2017-19, Djenné djeno et Hambarké Tolo, 102 ; Kaniana70		-les 4 sites archéologiques sont clôturés par une grille en 2030	liste des sites du Patrimoine Mondial en péril;	
ATTENUATION DE L'EROSION DES SITES ARCHEOLOGIQ UES	Procéder à une enquête sur l'état précis de ravinement	01 : Enquête disponible en 2015	La nouvelle étude n'a pas été entamée pour le moment sur l'état de ravinement	Une nouvelle étude sera faite sur les sites archéologiques de Djenné djeno, Hambarké Tolo, Kaniana et Tonomba en 2024	Faire l'enquête de tous les sites archéologiques	Insécurité
ATTENUATION DE L'EROSION DES SITES ARCHEOLOGIQ UES	Renforcer le système existe, fondé sur l'étude technique de la dynamique hydrologique en consultation avec un expert en matière de protection des sols. (EC)	Cordon pierreux Avril 20215 : Djenné djeno 13 Kaniana : 05 Janvier 2017 : Djenné djeno : 07 nouveaux cordons pierreux Hambarké Tolo : 03 Kaniana : 02 Cordons pierreux restaurés En Octobre 2020 : 10 cordons pierreux défectueux ont été renforcés avec 3 mètres de long, 1 m de largeur et 30 cm de hauteur	En cours d'exécution	Pour ce faire, il est nécessaire que : 2024, les cordons pierreux et les systèmes de réduction de l'érosion sont installées en amont des zones exposées au lessivage des objets archéologiques En 2024, le site Djenné djeno est protégé par une digue contre l'érosion	Faire l'étude technique de la dynamique hydrologique de tous les sites archéologique	Insécurité
PROTECTION, INTEGRITE ET AUTHENTICITE	Définir des règles s de conservation et d'entretien pour les bâtiments de la ville historique (EC)	Application de l'Arrêté communal précisant les mesures réglementaires élaborées en 2005	En cours de réalisation	Modification de l'Arrêté de 2005 à partir de 2024	Améliorer les règles de conservation de l'ancien tissu. Faire l'inventaire des maisons en ruine	
PROTECTION, INTEGRITE ET AUTHENTICITE	Créer une banque de matériaux pour faciliter l'accès aux matériaux, afin d'aider les habitants à entretenir l'architecture de terre (NR)	Néant	Non réaliser	L'état partie n'a pas mis en place pour le moment, les banques de matériaux locaux. Quelques fois, la Mission culturelle appuie les familles nécessiteuses Ses avec du banco et quelques sacs de son de riz. En 2024, on espère, l'appui des partenaires, mettre en place une banque de matériaux locaux	Difficulté d'entretien des maisons. 05 banques de matériaux en 2024	Insécurité
PROTECTION,		Zone tapon agrandie	Zones tampon			Insécurité

INTEGRITE ET AUTHENTICITE	Définir une zone tampon adéquate et la délimiter clairement pour empêcher de nouvelles occupations illégales et non planifiées, (R)	et bornée en 2022 Djenné djeno Ancienne dimension 33 ha 20a 84 ca Nouvelle 45 ha 03 a 69 ca Hambarké Tolo Ancienne dimension : 15 ha 53 a 12 ca Nouvelle 24 ha 37 a 43 ca Kaniana Ancienne dimension 22 ha 69 a 57 ca Nouvelle dimension 37 ha 69 a 50 ca Tonomba Ancienne dimension 01 ha 23 a 43 ca Nouvelle 04 ha 21 a 47 ca	agrandies et bornées en 2022	Faire la clôture des sites	Contrôler les zones tampon des prédateurs	
PROTECTION, INTEGRITE ET AUTHENTICITE	Mettre en œuvre des mesures pour régler les problèmes des occupations illégales sur les berges de la rivière (EC)	Dans la zone classée, 0 nouvelles maisons Rencontre de sensibilisation 15 fois par an Berge aménagée 250 mètres, 400 lots mis à la disposition de la population	En cours de réalisation	Implication des autorités traditionnelles, politiques pour viabiliser les espaces en faveur des communautés, 2025	Ceinturer la ville de Djenné d'une digue protectrice	Insécurité
LE TISSUS URBAIN / ASSAINISSEMENT	Revitaliser les services d'assainissement locaux pour améliorer les contrôles au niveau des quartiers (EC) Travaux d'aménagement réalisés par AKTC	De 2016 à 2021 : 10 points de transit et 01 décharge finale	En cours de réalisation	Le problème de déchets solides et liquide se pose avec acuité. Les solutions proposées ne sont pas observées. Dans la zone classée, mois de 10 tas d'ordures illégaux d'ici 2024 10 points de transit sont mis en place d'ici 2024 Pour ce faire 03 décharges sont mises en place en 2024 04 campagnes de nettoyages sont effectuées tous les 30 jours	Améliorer le système d'adduction d'eau dans la ville Installation de nouvelles tuyauteries	Insécurité
LE TISSUS URBAIN / ASSAINISSEMENT	Installer des panneaux d'information et d'avertissement sur les berges de la rivière pour prévenir le déversement de déchets (R)	03 panneaux d'information installés en 2022	03 panneaux d'information installés en 2022	20 panneaux d'information installés en 2024	Renouveler tous les panneaux	Insécurité
PROTECTION,	-Redéfinir la zone	04 titres de sites				Insécurité

LIMITES ET ZONES TAMPON DES SITES ARCHEOLOGIQUES	<p>tampon en tenant compte des éléments naturels identifiables et en installant des marqueurs visibles et résistants, (R)</p> <p>-Revoir la protection des sites des villes anciennes de Kaniana et Tonomba pour contrôler les constructions, (R)</p> <p>-Engager les procédures nécessaires pour fournir des titres de propriété aux quatre sites, (R)</p>	<p>archéologiques disponibles en 2019</p> <p>Le 06 Août 2019, le titre foncier individuel des quatre (4) sites archéologiques est créé, respectivement sous les numéros suivants : 390 pour Djenné djeno, 391 pour Hambarké Tolo, 392 pour Kagnana, 393 pour Tonomba.</p>	Réaliser	A partir de 2024, 00 nouvelles constructions sur les sites archéologiques	Absence d'occupation constatée sur le site	
SYSTEME DE GESTION	Obtenir des ressources pour renforcer les activités de la Mission culturelle et fournir un soutien logistique pour sensibiliser et promouvoir des actions	00	En cours	Augmenter le crédit de fonctionnement de la Mission Culturelle de Djenné	<p>Renforcement de capacité du personnel (cartographie, logiciel de traitement de données et d'images, etc....)</p> <p>Améliorer les moyens de travail ;</p> <p>Renforcement des moyens logistiques;</p>	Insécurité
SYSTEME DE GESTION	Revoir la définition et le fonctionnement complet de dispositifs de gestion cohérents et inclusifs, comprenant un Comité de gestion opérationnelle et des consultations régulières avec les chefs de quartier et les autorités traditionnelles, coutumières et religieuses (EC)	<p>Depuis 2017, 02 réunions de Comité de gestion sont organisées annuellement</p> <p>En 2017, 05 consultations avec les chefs de quartier et les autorités traditionnelles, coutumières et religieuses sont organisées.</p>	En cours	Dynamiser les rencontres avec les communautés	Tenir 10 réunions par an	Insécurité

Le progrès réalisé vers l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR), en 2023, ne diffère pas de celui de 2024.

Avec l'accalmie constatée à travers le pays, sur le plan sécuritaire, il sera possible d'inviter la mission de suivi réactif conjointe, Centre du patrimoine mondial/ICOMOS/ICCROM au Mali, au cours de l'année 2026.

3. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par le ou les Etats parties comme pouvant avoir un impact sur la valeur universel exceptionnelle (VUE) du bien

[Note: Cette section inclut les questions de conservation qui ne sont mentionnées ni dans une décision du Comité du patrimoine mondial, ni dans une requête d'information émanant du Centre du patrimoine mondial]

Le changement climatique est une réalité. Tous les 4 sites archéologiques classés de Djenné sont situés dans les zones inondables. Vulnérable au changement climatique.

4. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle construction potentielle qui pourraient être entreprises à l'intérieur du bien , de ou des zones tampon, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrait avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité .

Les mesures dissuasives, des procédures juridiques, prises en 2023, ont fait régresser la construction en dur. La Mission Culturelle n'a pas constaté de nouvelles constructions en dur, en 2024. Les anciens chantiers sont arrêtés.

En 2024, zéro (00) bâtiment construit en dur.

5 Accès public au rapport sur l'état de conservation

[Note: ce rapport sera téléchargé, en vue de son accès au public, sur le « système d'information sur l'état de conservation » du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/soc>). Si votre Etat partie demande que le rapport complet ne soit pas téléchargé, seul le résumé analytique d'une page, prévue au point (1) ci-dessus, sera téléchargé pour accès au public.]

L'Etat partie, le Mali, est d'accord pour la publication du document par l'UNESCO.

6. Signature de l'Autorité

**DEGATS SUR LES BATIS DANS L'ANCIEN SITE CLASSE DANS LE PATRIMOINE MONDIAL
2024**

N°	PROPRIETAIRE	QUARTIERS	TYPE DE MAISON	TYPE DE DEGATS	CONTACTS	OBSERVATIONS
1.	Alpha Sekou Gano	Algasouba	Maison simple	effondré		
2.	Abba Founé Maiga	Algasouba	Maison simple	effondré		
3.	Sekou Traoré	Algasouba	Toilette	Tombée		
4.	Ladji Hassimi Traoré	Algasouba	Toilette	Tombée		
5.	veuve Faty Konda	Algasouba	Etage	effondré		
6.	Bassouma Maiga	Algasouba	Toilette	Tombée		
7.	Bocar Gano	Algasouba	Etage	effondré		
8.	Dicoré Koita	Algasouba	Maison simple	Mur tombé		
9.	Fousseyni Koita	Algasouba	Maison simple	effondré		
10.	Komore Kontao	Algasouba	Maison simple	effondré		
11.	Dramane Yattara	Algasouba	Toilette	Tombée		
12.	Mafouné Djennépo	Algasouba	Toilette	Tombée		
13.	Mamadou Sinayoko	Algasouba	Escalier et toilette	Tombés		
14.	Allaye Babarou Koita	Algasouba	Toilette	Tombée		
15.	Ali Sounkoro	Konofia	Etage	effondré		

16.	Sekou	Touré	Konofia	Maison simple	tombé partiel		
17.	Bakaina	Yaro	Konofia	Toilette	Tombée		
18.	Bangourou	Thiocary	Konofia	Toilette	Tombée		
19.	Badji	Gaba	Konofia	Maison simple	Mur Tombée		
20.	Garba	Yaro	Konofia	Etage	effondré partiel		
21.	Basseydou	Yaro	Konofia	Toilette	Tombée		
22.	Boicari	Thiocary	Konofia	Maison simple	Tombée partiel		
23.	Bamoye	Kontao	Konofia	Maison simple	Mur effondré		
24.	veuve Mariama	Djenepo	Konofia	Etage	effondré		
25.	Mamadou	Thiocary	Konofia	Maison simple	Mur Tombée		
26.	Aboudou	Djeité	Konofia	Toilette	Tombée		
27.	Baba	Konda	Konofia	Maison simple	écroulée		
28.	veuve Hawoye	Gassamba	Konofia	Toilette	Tombée		
29.	Mamadou	Kontao	Konofia	Toilette	Tombée		
30.	Bamoye	Soukoro	Konofia	Etage	effondré partiel		
31.	Baber	Kontao	Konofia	Toilette	Tombée		

32.	Moudirou	Yaro	Konofia	Maison simple	mur Tombée		
33.	Alphamoye	Kontao	Konofia	Etage	effondré		
34.	Aboubacar	Djeité	Konofia	Maison simple	Mur et vestibule		
35.	Baligui	Kalantao	Konofia	Maison simple	Mur effondré		
36.	Bamoye	Cissé	Konofia	Maison simple	Mur effondré		
37.	Bassouma	Traoré	Konofia	Maison simple	Toilette Tombée		
38.	Hasseye	Traoré	Konofia	Etage	effondré		
39.	Sidi	Traoré	Konofia	Etage	effondré		
40.	Bamadou	Sounkoro	Konofia	Maison simple	effondrée		
41.	Feu. Hasseye Baber	Touré	Sankoré	étage	effondré		
42.	Thioukiri	Sidibé	Sankoré	Maison simple	Mur Tombée		
43.	Sarmoye	Gomeda	Sankoré	Bâtiment simple	effondré		
44.	Bathina	Maiga	Sankoré	Bâtiment simple	effondré		
45.	Yaya	Bocoum	Sankoré	Bâtiment simple	effondré		
46.	Amadou dit Baby	Landouré	Sankoré	Toilette	Tombée		

47.	Guittaye	Koné	Sankoré	Bâtiment simple	effondré		
48.	Ancienne	Perception	Sankoré				
49.	Maison des Jeunes		Sankoré				
50.	Mahamane	Sow	Sankoré	Bâtiment simple	Escalier Tombée		
51.	Moussa	Bocoum	Sankoré	Bâtiment simple	Tombée		
52.	Kola	Cissé	Sankoré	Bâtiment simple	Cuisine murette écroulées		
53.	Daouda	Bilankoro	Sankoré	Bâtiment simple	écroulé		
54.	Mamoudou	Touré	Sankoré	Etage	effondré		
55.	Nah	Gaba	Sankoré	Maison simple	Toilette Tombée		
56.	Naly	Sangho	Sankoré	Maison simple	Toilette		
57.	Oumar	Maiga	Sankoré	Maison simple	Murette Tombée		
58.	Baba Karamoko	Touré	Sankoré	Etage	effondré		
59.	Yelifa Sidiki	Touré	Sankoré	Etage	effondré		
60.	Bory	Woigalo	Sankoré	Etage	effondré		
61.	Salmane	Traoré	Sankoré	Bâtiment simple	Toilette Tombée		
62.	Oumar	Tanapo	Sankoré	Etage	effondré		

63.	Babourou	Cissé	Sankoré	Maison simple	Mur tombé		
64.	Sekou Lakourou	Bocoum	Sankoré	Maison simple	Mur tombé		
65.	Yeya	Gaba	Sankoré	Maison simple	Toilette Tombée		
66.	Alimam Sidi	Touré	Sankoré	Etage	effondré partiel		
67.	Babou	Touré	Sankoré	Etage	effondré		
68.	Hamadoun	Bocoum	Sankoré	Bâtiment	effondré		
69.	Bamoulaye	Sonfo	Sankoré	Etage	effondré		
70.	Diadié	Sidibé	Dioboro	Maison simple	Mur de clôture		
71.	Yacouba	Traoré	Dioboro	Maison simple	Toilette Tombée		
72.	Yéhiya	Niantao	Dioboro	Maison simple	effondrée		
73.	Solomane	Kassé	Dioboro	Maison simple	Cuisine et toilette Tombées		
74.	Mallé	Maiga	Dioboro	Maison simple	effondrée		
75.	Adama	Sidibé	Dioboro	Maison simple	Clôture et toilette Tombées		
76.	Sadio	Dembélé	Dioboro	Maison simple	Cuisine et toilette Tombée		
77.	Bamoye	Niantao	Dioboro	Etage	effondré		

78.	Sarmoye	Kassé	Dioboro	Maison simple	effondrée		
79.	Madou	Maniantao	Dioboro	Maison simple	Toilette et chambre		
80.	Imory	Maniantao	Dioboro	Etage	effondré		
81.	Mahamane	Niantao	Dioboro	Maison simple	Toilette et cuisine Tombée		
82.	Mamadou	Kouroumassé	Dioboro	Maison simple	Toilette Tombée		
83.	Sidiyaya	Troré	Dioboro	Maison simple	Toilette et cuisine Tombée		
84.	Sékou	Dembélé	Dioboro	Etage	effondré		
85.	Ousmane	Niantao	Dioboro	Maison simple	Clôture Tombée		
86.	Baba	Yonou	Dioboro	Maison simple	clôture Tombée		
87.	Sory	Sao	Dioboro	Maison simple	Chambre anti chambre Tombées		
88.	Bourahima	Sao	Dioboro	Maison simple	Toilette Tombée		
89.	Aly	Komou	Dioboro	Maison simple	Vestibule et cuisine Tombée		
90.	Amadou	Sidibé	Dioboro	Maison simple	Mur de clôture et toilette Tombé		
91.	Haoye	Yaro	Dioboro	Maison simple	Toilette et chambre anti chambre Tombées		

92.	Djedane	Sounkoro	Dioboro	maison simple	Chambre écroulée		
93.	Sidi Yeya	Toukara	Yoboucaina	Etage	effondré		
94.	Soumana	Tourfo	Yoboucaina	Maison simple	effondré		
95.	Solomane	Cissé	Yoboucaina	Maison simple	chambre et escalier		
96.	Aboubacar	Tourfo	Yoboucaina	Maison simple	Toilette Tombée		
97.	Samba	Bocoum	Yoboucaina	Etage	effondré		
98.	Babou	Bocoum	Yoboucaina	Maison simple	effondrée		
99.	Bassidi	Touré	Yoboucaina	Maison simple	Toilette Tombée		
100.	Harber	Nafougou	Yoboucaina	Maison simple	Toilette Tombée		
101.	Massiga	Diawara	Yoboucaina	Maison simple	Tombée		
102.	Mahamane	Coulibaly	Yoboucaina	Maison simple	Tombée		
103.	Babali	Kontao	Yoboucaina	Maison simple	Toilette		
104.	veuve Fatouma	Traoré	Yoboucaina	Maison simple	effondrée		
105.	Hama	Kaya	Yoboucaina	Maison simple	Toilette Tombée		
106.	Bourahima	Traoré	Yoboucaina	Maison simple			
107.	Bamoye	Bilankoro	Yoboucaina	Maison simple	Chambre et toilette Tombée		

108.	Atou	Kokaina	Yoboucaina	Maison simple	Cuisine Tombée		
109.	Namaira	Haidara	Yoboucaina	Maison simple	effondrée		
110.	Sidiki	Dramé	Yoboucaina	Maison simple	escalier		
111.	Hasseye Dekiné	Kassé	Yoboucaina	Maison simple	Mur de clôture Tombé		
112.	Balassine	Kontao	Yoboucaina	Maison simple	Escalier effondré		
113.	Mody	Sounfountera	Yoboucaina	Maison simple	effondré		
114.	Veuve Farmata	Kontao	Yoboucaina	Maison simple	effondré		
115.	Mahamadou	Touré	Yoboucaina	Maison simple	Toilette Tombée		
116.	Sekou	Diané	Yoboucaina	Maison simple	effondré		
117.	Aissata	Koné dite Boy	Yoboucaina	Maison simple	effondré		
118.	Hasseye Taty	Kontao	Yoboucaina	Maison simple	fissures		
119.	Alkaly	Touré	Yoboucaina	Maison simple	Toiture effondré		
120.	Mahamadou	Koné	Yoboucaina	Maison simple	effondré		
121.	Bamama	Salmantao	Yoboucaina	Maison simple	Mur effondré		
122.	Hassey	Nalion	Yoboucaina	Maison simple	Mur effondré		
123.	Bourahima	Maiga	Yoboucaina	Maison simple	Escalier Tombée		

124.	Sekou	Dicko	Yoboucaina	Maison simple	effondré		
125.	Bakaina	Maiga	Yoboucaina	Maison simple	Mur effondré		
126.	Sarmoye	Don	Yoboucaina	Maison simple	effondré		
127.	Aissata	Koita	Yoboucaina	Maison simple	Mur effondrée		
128.	Hawoye	Traoré	Yoboucaina	Etage	effondré		
129.	N'Bah	Komina	Yoboucaina	Maison simple	effondré		
130.	Bakaina	Diabaté	Yoboucaina	Etage	effondré		
131.	Mamoye	Tanapo	Yoboucaina	Maison simple	effondrée		
132.	Amadou	Sounfountera	Yoboucaina	Maison simple	effondrée		
133.	Nana Baba	Cissé	Yoboucaina	Etage	effondré		
134.	Ibrahim	Touré	Yoboucaina	Maison simple	fissures		
135.	Sékou 76 14 33 91	Diané	Yoboucaina	Ancienne mosquée	En ruine		
136.	Dougouma	Coulibaly	Yoboucaina	Maison simple	écroulée et escalier Tombée		
137.	Dicko	Kontao	Seymani	Maison simple	Toilette Tombée		
138.	Bacaina	Konotio	Seymani	Maison simple	Mur et chambre anti chambre Tombée		

139.	Nouhoum	Soukoro	Seymani	Maison simple	Chambre Tombée		
140.	Taty	Tientao	Seymani	Maison simple	chambre Tombée		
141.	Iya	Kontao	Seymani	Maison simple	Mur et chambre Tombée		
142.	Fatoumata	Napo	Seymani	Maison simple	Toilette anti chambre Tombée		
143.	Baba	Soukoro	Seymani	Etage	effondré		
144.	Mamadou	Kayentao	Seymani	Maison simple	Mur et latrine Tombés		
145.	Bamoye	Kassé	Seymani	Maison simple	Mur de clôture Tombé		
146.	Baber	Nafougou	Seymani	Maison simple	Mur de clôture Tombé		
147.	Baba	Touré	Seymani	Maison simple	chambre Tombée		
148.	Konamoudou T	Djenepo	Seymani	Maison simple	Toilette chambre anti chambre Tombée		
149.	Sekou	Coulibaly	Seymani	Maison simple	chambre Tombée		
150.	Seyni	Sekéré	Seymani	Maison simple	Mur de clôture Tombé		
151.	Bamoye	Soukoro	Seymani	Maison simple	chambre Tombée		
152.	Bassissi	Nafogou	Seymani	Maison simple	toilette Tombée		

153.	Madou	Sékéré	Seymani	Maison simple	Toilette et chambre Tombées		
154.	Bêh	Sarro	Seymani	Maison simple	Mur de clôture Tombé		
155.	Koko	Kontao	Farmantala	Maison simple	Toilette Tombée		
156.	Alphamoye	Maiga	Farmantala	Maison simple	Toilette et vestibule Tombée		
157.	veuve Haoye Niamoye	Touré	Farmantala	Etage	effondré		
158.	Ousmane	Yattara	Farmantala	Etage	effondré		
159.	Famille	Dravila	Kouyetendé	Etage	Toilette et véranda Tombées		
160.	Ba	Bocoum	Kouyetendé	Maison simple	Toilette Tombée		
161.	Alpha Sekou	Traoré	Kouyetendé	Maison simple	Toilette Tombée		
162.	Bamoye	Santara	Kouyetendé	Etage	effondré		
163.	Bassouma	Traoré	Kouyetendé	Etage	effondré		
164.	Abdrahamane	Bocoum	Kouyetendé	Maison simple	effondré		
165.	Bamoulaye	Sonfo	Kouyetendé	Etage	effondré		
166.	Sidi	Santara	Kouyetendé	Etage	effondré		

167.	Babou	Samounou	Kouyetendé	Etage	effondré		
168.	Feue. Kadia	Mossi	Kouyetendé	Etage	effondré		
169.	veuve Igna	Traoré	Kouyetendé	Maison simple	effondré		
170.	Tata	Santara	Kouyetendé	Etage	effondré		
171.	Sekou	Asarki	Kouyetendé	Etage	effondré		
172.	Dédéou	Traoré	Kouyetendé	Etage	effondré		
173.	Sarmoye	Santara	Kouyetendé	Etage	effondré		
174.	Garba	Samounou	Kouyetendé	Etage	effondré		
175.	Alphamoye	Traoré	Kouyetendé	Etage	effondré		
176.	Bassekou	Traoré	Kouyetendé	Etage	effondré		
177.	Barka	Touré	Kouyetendé	Etage	effondré		
178.	Alpha	Landouré	Kouyetendé	Etage	effondré		
179.	Abouba	Maiga	Kouyetendé	Etage	effondré		

Villes anciennes de Djenné

1) Réponses à fournir à la Décision 46 COM 7A.11

<u>Paragraphe de la Décision avec des demandes</u>	<u>Réponse par l'Etat partie</u>
<p>4. <u>Apprécie</u> les efforts soutenus de la Mission culturelle dans le recensement et l'inventaire des maisons du tissu urbain ancien, et <u>réitère sa demande</u> à l'État partie de présenter un échantillon de cet inventaire et de clarifier sa portée ;</p>	<p>L'Etat partie, dans sa poursuite de protection, de conservation et de valorisation du bien « villes anciennes de Djenné », à travers la Mission Culturelle de Djenné, a initié un inventaire des maisons après chaque hivernage. Il ne s'agit pas d'un inventaire classique. Le travail a consisté à dénombrer les maisons après chaque année de grandes pluies.</p> <p>Les familles victimes d'effondrement de leurs bâtiments venaient signaler le cas à la Mission Culturelle de Djenné. La multiplication des cas à pousser les agents de la Mission Culturelle a procédé à un dénombrement des maisons tombées en ou en abandon.</p> <p>La portée de ce dénombrement est :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Etre proches des personnes dans le cas d'effondrement de leurs maisons ;2. Prodiguer des conseils pour la stabilisation des bâtiments ;3. Faire des images pour les archives ;4. Prioriser les dégâts en cas de financement de reconstruction des maisons à Djenné par l'UNESCO et ses partenaires financiers, certaines familles bénéficieront de cet appui de l'UNESCO.
<p>5. <u>Prend note avec satisfaction</u> de tous les efforts déployés par la communauté pour s'engager dans l'entretien du bien, notamment la mobilisation en faveur d'une meilleure salubrité de la ville, ainsi que par la Mission culturelle pour appuyer l'entretien de maisons et en particulier pour les travaux d'urgence menés sur le Gartahou, maison du Chef de village, mais <u>se préoccupe</u> du problème persistant de l'insuffisance des ressources techniques et financières de la Mission culturelle ainsi que de la municipalité de Djenné, et <u>demande</u> à l'État partie d'augmenter les allocations budgétaires pour mieux répondre à l'ensemble des besoins en matière de gestion et de conservation du bien ;</p>	<p>L'Etat partie appuie chaque année les Missions Culturelles de façon générale. Des rubriques budgétaires, en fonction des moyens financiers de l'Etat, sont allouées à chaque Mission Culturelle.</p> <p>La Mission Culturelle de Djenné vient de bénéficier du matériel informatique pour améliorer la qualité du travail.</p>

<p>6. <u>Remercie</u> l'État partie d'avoir soumis une demande d'Assistance internationale pour l'actualisation du Plan de gestion et de conservation du bien, suite à l'expiration du plan précédent en 2022, et <u>demande</u> à l'État partie de réactiver le fonctionnement du Comité de gestion du bien mis en place en 2014 ;</p>	<p>L'Etat partie, à travers la Mission Culturelle de Djenné, tente, chaque année, de dynamiser les actions du Comité de sauvegarde du patrimoine culturel de Djenné. Les premières réunions organisées sont bien suivies. Plus tard, les membres du Comité demandent souvent des rémunérations pour leur présence. Aussi, le Comité a fait des recommandations sur la protection du patrimoine, comme la clôture des sites archéologiques, trouver des lieux d'extraction de terre pour le crépissage des maisons, qui n'ont pas trouvé de solutions.</p> <p>La sensibilisation va continuer auprès de membres pour une reprise rapide des rencontres au sujet de la gestion du patrimoine culturel.</p>
<p>7. <u>Remercie également</u> l'État partie d'avoir mobilisé avec succès une Assistance internationale pour mener des mesures contre l'occupation illicite des berges, et <u>demande</u> à l'État partie d'accorder une attention sensible et particulière à l'adhésion et l'implication de la communauté locale à cette initiative ;</p>	<p>L'Etat partie, après l'obtention de l'Assistance Internationale, à travers la Mission Culturelle de Djenné, a adressé, le 18 Novembre 2024, avec une ampliation au Préfet du Cercle de Djenné, une lettre au Maire de la commune urbaine de Djenné pour l'informer des travaux de délimitation des berges en danger de Djenné, et lui demandé l'adhésion de la population audit projet.</p> <p>Le 17 Décembre 2024, une rencontre avec toutes les forces vives de Djenné, (la Mairie, le Chef de village, le Président de la Société civile, les dix chefs de quartiers, les services techniques concerné, les organisations des femmes, les jeunes), s'est tenue au cercle de Djenné, sous la présidence du Préfet du Cercle, avec comme ordre du jour, l'Assistance Internationale et la délimitation des berges.</p> <p>Le jeudi, le 23 Janvier 2025, une visite de terrain , dans le cadre du projet « projet» SAUVER LES BERGES EN DANGER DU BIEN, VILLES ANCIENNES DE DJENNE » a été organisée avec la population riveraines, les services techniques, le Maire de Djenné, les Chefs de quartier, et plusieurs personnes concernées par les travaux.</p> <p>Le jeudi, 30 janvier 2025, une autre rencontre sur l'environnement de Djenné a été tenue sous la présidence du Préfet du Cercle de Djenné. Le projet« SAUVER LES BERGES EN DANGER DU BIEN, VILLES ANCIENNES DE DJENNE » a été largement évoqué.</p> <p>A travers toutes ces rencontres avec les autorités administratives, coutumières et municipales, on peut dire que les communautés locales sont fortement impliquées.</p>

<p>8. <u>Se préoccupe</u> quant à la stagnation des activités prévues dans le cadre des mesures correctives programmées pour une mise en œuvre en 2023, telles que l'installation de bornes dans les zones de concentration d'artefacts et le renforcement de la surveillance pour prévenir le pillage, et <u>encourage vivement</u> l'État partie à reprendre l'élan de mise en œuvre des activités afin de mettre en place les mesures correctives nécessaires ;</p>	<p>L'Etat partie a fourni assez d'efforts pour satisfaire les mesures correctives. La programmation de 2023 a rencontré des difficultés d'ordre financières. En 2025-2026, l'Etat partie fournira des efforts pour terminer avec la mise en œuvre des mesures correctives restantes.</p>
<p>9. <u>Encourage</u> l'État partie à élaborer un guide d'entretien des maisons et à garantir que les travaux de réhabilitation respectent les normes en matière de techniques, de compatibilité des matériaux et d'adéquation de l'usage de l'habitation, dans le but de préserver l'authenticité du bien, tout en favorisant la documentation de chaque intervention ;</p>	<p>L'Etat partie va mettre tout en œuvre pour élaborer un guide d'entretien des maisons en vue de la conservation de l'authenticité des bâtiments, en 2025-2026.</p>
<p>10. <u>Exprime son appréciation</u> de l'avancement dans le développement de l'État de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR), et <u>demande</u> qu'il lui soit soumis pour adoption à sa prochaine session en 2025;</p>	<p>L'état de conservation souhaité du bien « villes anciennes de Djenné, avance normalement. Des avancées significatives peuvent être constatées sur le terrain, avec des indicateurs positifs. Des dispositions sont en cours pour la soumission de la demande pour la session de 2025.</p>